

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 03 mai 2021

L'an 2021, le lundi 03 mai 2021 à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents : Jean Michel de MONICAULT, Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Geraldine CHAPELAIN, Pierre de MONICAULT, Cyril GARREAU, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 1
Votants : 9
Absents : 2

Pouvoir(s) : Marcel BOUCHER à Jean Michel de MONICAULT

Absent(s) : Jean François CARRIERE, Alexandre GUENEAU

Date de convocation : Mardi 27 avril 2021

✓ **Nomination d'un secrétaire : Freddy BIZARD**

1. **Approbation du compte rendu du lundi 12 avril 2020 : aucune remarque à signaler. Le conseil approuve l'ordre du jour à l'unanimité.**
2. **Gestion personnel communal :**
 - Report de passage du dossier d'un agent à la commission de réforme : en attente d'une expertise médicale. Attente rendez-vous avec un médecin agréé fixé le 02/06/21
La CIGAC a envoyé un mail donnant son accord pour le remboursement de ses augmentations de primes de cet agent
 - L'agent en rupture conventionnel continue à avoir un travail régulier (170 h par mois). Pour l'instant nous n'avons aucune indemnité d'aide au retour à l'emploi à lui verser.
 - Début mai, un stagiaire viendra travailler un mois pour aider à la plantation des fleurs. Aucune indemnité ne sera à déclarer pour ce stagiaire
3. **Commission Environnement :** compte rendu de la commission environnement du lundi 26 avril (Cyril Garreau)
 - **Economie consommation énergétique** (actions en cours) :
 - La simulation « tout compris TTC annuelle » ENGIE laisse au final apparaître un budget de 8 600 € TTC (contre 5 500 € annoncés initialement), à comparer au 6 800 € TTC réglés à EDF en 2020 ;
→ La commission décide de ne pas poursuivre la démarche et de rester le plus longtemps possible au tarif bleu EDF
 - Première mesure économie énergie des nouvelles lampes LED
→ Problème de lecture des compteurs Linky alimentant les alimentations des lampadaires route de Vaux. Les relevés seront faits sur factures.
 - Quelles autres pistes d'économie ?
→ Le chauffage des bureaux d'accueil de la mairie semble déjà bien optimisé / besoin de mesurer plus finement l'hiver prochain
 - **Résumé réunion SNA du 15/04/2021** : commission transition écologique (Géraldine Chapelain)
→ La principale information porte sur la nécessité de mettre en place des exigences de tri et une organisation du ramassage des ordures ménagères permettant de contrôler le tri du contenu des poubelles, les poids des poubelles et surtout l'éducation civique des habitants pour respecter les consignes. (incivisme notoire de certains).
 - **Organisation fleurissement village et entretien,**

Le maire présente l'organisation définie par la commission environnement.

- Plantations (2500 plans de fleurs)
- Accrochage des suspentes
- Nettoyage des caniveaux et élimination des mauvaises herbes :
- Utilisation interdite des produits phytos / bilan cimetière.
→ La commission approuve de limiter au maximum les désherbants phyto et aller vers le zéro Phyto. La solution de végétalisation du cimetière est une bonne solution.
- Butte et fossé du terrain de foot : fleurissement
→ Le fleurissement se fera dans le fossé avec du gazon Fétuque. Sur le côté de la butte, il est semé avec de la graine de jachère et sur le dôme (recouvert d'une bâche) il y aura des plantations de vivaces et des fleurs de couvre sol.
- Demande de mise en friche du terrain derrière le terrain de foot :
→ Ce sujet n'est pas tranché, cette zone a été remis en état il y a 10 ans. La commission n'est pas favorable à le laisser s'envahir de ronces et orties. Cet emplacement a un certain charme et doit rester entretenu.
- Arrosage durant l'été, remplacement de l'agent d'entretien lors de ses congés (fin aout)
- Journées de printemps des 12 et 13 juin, le maire présente la liste des travaux à programmer
- Préparation passage du jury des villes et villages fleuris (21 au 25 juin)

- DERATISATION DES RAGONDINS

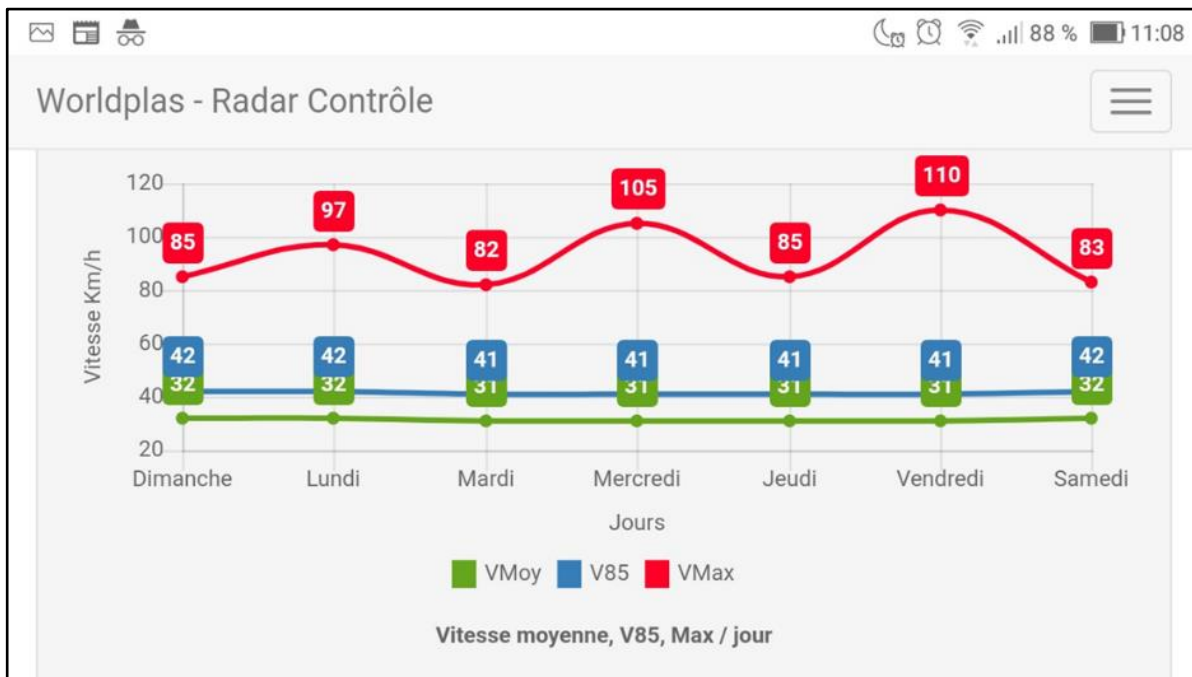
Suite à la réunion de la commission « environnement », le maire explique au conseil la problématique de la surpopulation des ragondins et de la destruction des berges. De nombreux riverains se plaignent et ne souhaitent pas s'occuper des cages fournies par l'ASCO (Association Constituée d'Office de la commission Exécutive des Propriétaires riverains) qui oblige les propriétaires à tuer l'animal pris au piège. Le conseil approuve l'envoi d'un courrier à l'ASCO pour leur demander de trouver une autre solution, avec sous-traitance de cette destruction par une entreprise spécialisée. L'accord des conseillers est unanime. Le maire est chargé de transmettre cette demande à l'ASCO.

Action de valorisation de l'aménagement du fond de vallée et de ses circuits de promenades,
→ Convention de coopération avec le CAUE sur la biodiversité.

Le conseil approuve l'ensemble des actions de la commission et souhaite vivement pouvoir apprécier les résultats au mois de juin.

- **Feux pédagogiques** : Une analyse de la vitesse des véhicules en zone d'habitation du village réalisée par un premier bilan statistique des feux montre le rétablissement d'une vitesse réglementaire des véhicules mais aussi des excès de vitesse important : Les graphes de relevés des vitesses des véhicules sont les suivants :

Résumé d'Analyses	
Nombre total de véhicules :	49510
Vitesse moyenne :	31 Km/h
Vitesse Max :	110 Km/h
V85 :	42 Km/h
Excès de vitesse :	16 %



Compte tenu de l'incivilité de certains conducteurs, le conseil souhaite à l'unanimité qu'une action soit menée par la gendarmerie pour interpeler les chauffards. Il charge le maire (officier de police judiciaire) d'avertir la gendarmerie et d'organiser un contrôle aux heures de passage de ces véhicules.

4.1 Commission Travaux : compte rendu de la commission travaux du mardi 27 avril 2021

4.1.1 Boucle C ; avancement :

Le maire fait état de l'avancement des travaux de la boucle C des promenades.

- Fin des travaux sur le terrain de loisirs : fossé terminé ; barrière de protection autour du parking.
- Clôture chemin des fontaines (le long de la propriété MATEUS) terminée.
- Clôture en frontière des terrains de M C. Michel (Terrain de chasse Saint Aquilin) sera réalisée semaine 19
- Accès aux passerelles à modifier. La commission propose de réaliser des escaliers en bois avec des marches adaptées.

Suite à cet exposé, le conseil donne son accord :

- Pour finir tous les travaux (et de les payer) inscrits dans les cases en jaune du tableau ci-après.
- Pour réaliser des escaliers avec marches adaptées pour l'accès aux passerelles. Les fournitures et les planches pour réaliser les 4 escaliers seront commandées avant fin juin pour intégrer cette dépense dans celle de la boucle C. Les travaux seront réalisés en octobre.
- Le conseil demande à ce que toutes les dernières dépenses de la boucle C soient mandatées pour permettre d'éditer les demandes de subventions DETR et fond de concours SNA. (voir tableau ci-dessous)

Estimation suite à report boucle C en 2021							
N° du plan	objet du projet	zone concernée	nature des travaux	N° de cadastre	estimation devis HT	estimation TTC	observations
		chemin des fontaines et prolongation du chemin de randonnée jusqu'à la frontière St Aquilin	création de la liaison de randonnée	terrains privés communaux B 30/31/32/B34 /B37 et B38			
9,1	Aménagement de la jonction du chemin des fontaines le long du fossé au chemin d'exploitation de St Aquilin, passage des fossés	chemin de jonction Fontaines/Saint Aquilin	déforestation, débroussaillage et arrachage des souches	B38	900,00 €	1 080,00 €	à voir sera fait par l'entreprise chargée de la réhabilitation du fossé
9,1			terrassement et remblaiement du chemin en grave	B38	- €	- €	report
9,2		passage du fossé en bout du chemin des fontaines	terrassage des accès et pose d'une passerelle piétons de 1,5 m, longueur 5m, création des assises et d'un gué	en attente autorisation accès à Saint Aquilin	- €	- €	report
9,2		réalisation des accès passerelles bras mort et Béchet	coté des accès en pieux d'accasias et remplissage en cailloux et terre	B28	achat des fournitures chez Le Breton	- €	report en octobre ; escalier en bois à réaliser,
9,2		passage du fossé en bout du chemin des fontaines	achat de la passerelle	B37	3 386,44 €	4 063,73 €	livrée / facturée
9,3		passage du fossé en limite de Croisy / st Aquilin + pose des assises pour la passerelle	achat des buses	en attente	- €	- €	report
9,3			pose de 2 buses diamètre 500 mm sur une longueur de 3 m	autorisation accès à Saint Aquilin	- €	- €	report
9,4		fermeture par une barrière bois en bout de chemin	jonction chemin des fontaines limite St Aquilin	B2	782,40 €	938,88 €	livrée / facturée
9,5		chemin de jonction le long des terrains C Michel (B 38)	pose d'une cloture le long du chemin	B38	1 430,00 €	1 716,00 €	devis Cauchois
9,3		chemin des fontaines (B 35)	pose d'une cloture le long du chemin avec MATEUS	B35/B34	2 145,00 €	2 574,00 €	devis Cauchois
départ		chemin des vieilles pâtures, terrain de loisirs (B 141)	terrassage fossé + butte de terre + pose poteaux métalliques	B141	1 083,33 €	1 300,00 €	devis Cauchois
					750,00 €	900,00 €	devis Darche (poteaux)
	plantation des arbres fruitiers		449,48 €		515,90 €	facture Pépinière MARTIN	
9,6	chemin de jonction (B38)	engazonnement	B38 et B2	300,00 €	360,00 €	à faire	
			total prévisionnel nouveau bilan	11 226,65 €	13 471,98 €	nouveau bilan	
			rappel dépenses annoncées dossier de subv (DETR et SNA)	total dépenses demandées à l'origine	22 393,00 €	26 871,60 €	rappel ancien bilan

4.1.2 Cimetière : Suite à obtention de la subvention de la DETR, il nous faut maintenant faire le choix de l'entreprise pour réaliser les travaux de pavage et celle pour l'éclairage de l'allée principale.

Le maire présente le tableau récapitulatif des devis reçus :

Compte tenu que l'agent communal a réalisé l'engazonnement par ses soins, le cout de l'engazonnement n'intervient plus dans les évaluations.

La commission travaux préconise d'analyser les deux devis de pose du pavage les plus corrects en termes de proposition et de prix des travaux, à savoir : les moins couteux calculés sur la base de 195 m2 :

ENTREPRISE 1 (27 364.52 € HT) et **ENTREPRISE 2** (28 860.00 € HT)

➤ Analyse et discussion sur les devis de terrassement et de pavage :

- La surface exacte des zones à paver sera mesurée après pose et fin des travaux
- La surface la plus prêt de la vérité est à remesurer. Sur plan on trouve 190 m2
- Les devis comparatifs ont donc été ramenés à la surface de 195 m2.
- « **ENTREPRISE 2** » propose des pavés « type Fontainebleau ». **ENTREPRISE 1** des pavés en grès taillés à l'unité.
 - Ce point est sujet à désaccord ; certains privilégient l'esthétique des pavés bombés. Les autres préconisent des pavés plats facilitant le déplacement des personnes à mobilités réduites ? (Fauteuil roulant et personnes âgées)
 - Le maire indique que les exigences de mobilité des PMR a été pris en compte dans le dossier de demande de subvention DETR et approuvé par l'Architecte des Bâtiments de France qui a pris acte de la proposition de pavés plats. Des photos de ces Pavés de grès neuf gris nuance ont été introduit dans le dossier de présentation du projet.
- Les photos catalogues de présentation d'allées réalisées avec les deux types de pavés sont examinées en

séance. (annexe 3). Il est admis que le rendu des allées avec les pavés de grés plats est satisfaisant et esthétique.

- Concernant les devis (quasi équivalents), certains indiquent que le devis « **ENTREPRISE 2** » propose la pose de pavés de Fontainebleau plus valorisant que ceux fournis par **ENTREPRISE 1**.
 - → Le maire indique, néanmoins, qu'il faut faire l'analyse de la présentation et du contenu de chaque devis afin de comparer le prix de chaque poste de prestation. Celui de **L'ENTREPRISE 2** ne donne aucune donnée sur les quantités, les couts unitaires des postes et le descriptif n'est pas précis comme il était demandé sur le cahier des charges. Le devis de **L'ENTREPRISE 1** est très détaillé et comme c'est le cas de celui de **L'ENTREPRISE 1**. Il fait état de 170 m2 au lieu de 190m2 mesurés
 - Ce point est sujet de désaccord entre certains participants qui souhaitent des joints en ciment ! La discussion intervient sur les joints entre les pavés : « **L'ENTREPRISE 2** » propose des joints en ciment, **L'ENTREPRISE 1** propose l'alternatif entre joints en ciment et joints enherbés comme le suggère l'Architecte des Bâtiments de France. Pour info, le dossier de demande de la DETR validé par l'Architecte des Bâtiments de France et le CAUE mentionne la nécessité de réaliser des joints engazonnés.
 - Enfin, la discussion porte sur la connaissance de l'entreprise : ce point est jugé important pour considérer son choix. **L'ENTREPRISE 1** a réalisé l'ensemble des travaux de la nouvelle mairie qui sont remarquables. C'est lui aussi qui a réalisé le jardin du souvenir du cimetière. Le sol du chœur de l'église a été entièrement refait par cette entreprise avec un dallage à l'ancienne. **L'ENTREPRISE 2** n'est pas connue (en termes de compétence) par la commune de Croisy et nous n'avons de référence que sur catalogue ou internet.
 - **Analyse de la proposition pour l'éclairage de l'allée principale** : le devis est présenté à la commission ; cout de 3 796.38 € TTC pour la fourniture et la pose de 15 points lumineux. (Annexe 5)
Suite à ce débat, le maire souhaite que chacun s'exprime sur leur choix :
- Chaque conseiller donne son avis :

Le maire, après avoir entendu les avis des conseillers, récapitule une synthèse des décisions :

1. Accès aux PMR : les conseillers exigent à l'unanimité que le projet soit compatible des exigences d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.
2. Choix des pavés : Concernant le choix des pavés la majorité des conseillers souhaiterait avoir des allées en Pavés de Fontainebleau. (5 pour, 4 contre) le type de ces pavés de Fontainebleau doit permettre la mobilité des PMR (attention à la taille des pavés et leur pose). Les pavés de grés neuf gris nuance sont complètement adaptés à cette exigence. Après présentation des réalisations faites avec des pavés de type Grés neuf gris nuance, le conseil accepte cette solution compte tenu de leur esthétique.
3. Type de joints entre les pavés : Les joints enherbés sont finalement choisis à la majorité.
4. L'éclairage de l'allée principale : la proposition de **L'ENTREPRISE 3** pour la pose de 15 luminaires, pour un cout de 3 796.38 € TTC, est accepté à l'unanimité.

En synthèse : la comptabilité des pavés et de leur pose, vis-à-vis des exigences de PMR, priment sur le choix des pavés de grés proposés par **L'ENTREPRISE 1**

Les présentations sur catalogue des réalisations faites avec ce type de pavés sont convaincantes, même si l'esthétique de pavés type Fontainebleau est préféré par la majorité des conseillers. .

Les joints entre les pavés seront engazonnés.

Le critère lié à la compétence et la connaissance de l'entreprise donne la priorité de choix à l'entreprise

ENTREPRISE 1

La proposition d'éclairage au sol est attribuée à **L'ENTREPRISE 3**.

Le choix est donc voté à l'unanimité pour opter pour la proposition de L'ENTREPRISE 1 avec le choix des pavés grés neufs gris nuances et les joints enherbés avec un éclairage au sol de 15 luminaires réalisé par L'ENTREPRISE 3.

Pour info : l'entreprise 1 est l'entreprise GATBA de Gadencourt, l'entreprise 2 est l'entreprise LEFEBVRE de Lacroix saint Leuffroy.

- **Subvention SNA (fond de concours) :** Appui aux communes nous a signifié, suite à l'envoi du document de la préfecture nous accordant la DETR, que la subvention allait être acquise mais devait être voté par l'assemblée. Un permis de commencement des travaux va nous être attribué.

4. Finances / budget Finances

- **Emprunts :**

- **Ligne de trésorerie** à prendre suivant bilan actuel des factures reçues qui sont à payer rapidement et présentés dans le tableau suivant. La facture des pépinières Martin de 515.90 € concernant la plantation des pommiers est rajoutée à ce bilan car elle sera comptabilisée dans le bilan de la boucle C.


ENCOURS à payer					
OBJET	Entreprises	Montant du devis	montant facture TTC	FACTURES RECUS	FACTURES REGLEES
investissement					
feux pédagogiques		13 000,00 €	12 966,38 €	oui	
boucle C					
	cloture Matheus (ch fontaines)	2 574,00 €			
	cloture C MICHEL (B 58)	1 716,00 €			
	fossé terrain de foot	1 040,00 €			
	Poteau en acier (DARCHE)	900,00 €			
	fourniture Lebreton	71,15 €			
	plantations PEPI MARTIN	449,48 €	515,90 €		
éclairage public (Led)					
SDIS		6 666,70 €	6 402,34 €	oui	
voierie, Avaloir rd pt		1 296,00 €	1 296,00 €	oui	
	TOTAL	34 281,33 €	27 748,62 €		

L'offre du Crédit Agricole est la suivante : emprunt de 30 000€, durée un an, 0.9% d'intérêt. Frais de dossier 90€. Le maire indique la nécessité de prendre un emprunt pour permettre de régler les flux de la comptabilité.

Le conseil après délibération vote à l'unanimité la proposition d'emprunt de trésorerie suivant le tableau de proposition du Crédit Agricole ci-dessous établie.

Crédit Agricole de Normandie-Seine	
Proposition LIGNE DE TRÉSORERIE ANNUELLE	
Taux variable EURIBOR 1 mois moyenné	
Prêteur :	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine
Emprunteur :	Commune de Croisy sur Eure
Référence proposition :	du : 20/04/2021
Montant de la ligne de trésorerie (en euros) :	30 000 €
Objet :	Ligne de trésorerie annuelle
Échéance de la ligne :	1 an, à partir de la signature du contrat
Taux variable, sur INDEXT :	Euribor 1 mois moyenné, flooré à 0%
+ Marge	0,900%
Soit, sur la base de l'INDEXT du mois M - 1 :	janv-20
Valeur de l'INDEXT du mois M - 1 :	0,0000%
Taux d'intérêts calculé sur cette base :	0,9000%
Méthode de calcul des intérêts :	Jours exacts / 365
Montant minimum des tirages (euros) :	15 000 €
Caractéristique de la ligne de crédit de trésorerie :	Fonds mis à disposition de l'emprunteur, par tirage, sur demande. Les remboursements des tirages reconstituent le montant disponible sur la ligne de trésorerie.
Modalités de mise à disposition des fonds :	Versement des fonds réalisé via la procédure de crédit d'office auprès du comptable assignataire de l'emprunteur. Chaque avis de tirage doit parvenir au prêteur deux jours ouvrés avant la date de mise à disposition des fonds prévue.
Modalités de remboursement des fonds :	Remboursement des fonds réalisé via la procédure de débit d'office auprès du comptable assignataire de l'emprunteur. En conformité avec les dispositions qui gouvernent cette procédure, les avis de remboursement doivent parvenir au prêteur deux jours ouvrés avant la date de remboursement effective souhaitée par l'emprunteur.
Paiement des intérêts :	Règlement cinq jours ouvrés après le terme de la période de facturation (du premier au dernier jour du mois civil), par débit d'office et sans mandatement préalable.
Périodicité de la facturation des intérêts :	Mensuelle. Intérêts calculés à terme échu.
Commission d'engagement :	0,10% soit un montant de : 30 €
Frais de dossier :	30 €
Montant total des Commissions et Frais, appelé à la mise en place de la ligne :	60 €

Cette proposition commerciale n'a pas de valeur contractuelle


Crédit Agricole de Normandie-Seine
 Centre d'affaires Pôle de Développement Régional
 Collectivités publiques
 375 Contre-Allée Route de Neufchâteau 76237 ISNEAUVILLE CEDEX
 Tél. : 02 32 90 68 24 - 02 32 90 98 85 - 02 32 90 68 81 Fax : 02 32 90 07 27

○ **Emprunt pour investissement**

L'emprunt décidé au dernier conseil ne pourra être établi que lorsque l'arrêté du Préfet (DETR) sera établi ainsi que celui de l'attribution du fond de concours de la SNA. (Documents demandés pour le dossier de la banque). Le dossier pourra alors être établi et nous aurons à le voter avec tous les éléments du contrat bancaire.

- Participation à la souscription « Fondation du Patrimoine » pour la reconstruction de l'église de Romilly la Puthenaye.

Le maire propose au conseil une participation de solidarité d'un montant, certes modeste, de 300 € ; après délibération le conseil donne à l'unanimité un avis favorable à ce don par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine

5. **Urbanisme : document à voter : DPU**

AVIS POUR DELIBERATION DROIT DE PREEMPTION PRESENTE le 03/05/2021										
Date réception	Notaire	Vendeur	Acheteur	Adresse propriété	Cadastre Zone	Surface propriété	Nature	Prix de vente	Décision d'aliénation	Projet
28/04/2021	Loïc Bidon Gaillon 27058	MALLET BENARD	LEPREVOST	6, route de la mare neuve	ZD 149	1 014 m ²	Bâti sur rerrain	260 000 €	9 voix pour ne pas aliéner cette vente	

Le maire met au vote la décision. Le conseil décide de ne pas aliéner la vente en faisant usage de son droit de préemption : pas d'aliénation requise.

6. **Elections départementales et régionales**

- Elections à deux tours majoritaires les 20 et 27 juin 2021
- Horaires de votes : de 8h00 à 18h00 (tableau de permanences : (voir en annexes 2 et 3 à compléter)
- Deux bureaux de permanences avec 2 personnes par bureaux et 1 présidence pour les deux bureaux.
- Tableau des permanences avec des tranches horaires de deux heures minima. (voir tableau en annexe 2 et 3
- Chaque conseiller doit faire au minima deux permanences. Le maire et les adjoints assureront deux permanences obligatoirement. Il faudra donc trouver des volontaires pour les permanences non pourvues. Et la présence des élus sera nécessaire pour le dépouillement.
- La liste des membres des bureaux non vaccinés pour les rendre prioritaires à une vaccination. Liste expédiée le 29 avril 2021 pour prise en compte
- Du matériel de protections nous sera fourni par la préfecture. (à réclamer)

7. **Informations diverses**

• **Organisation des journées de printemps :**

Liste des travaux : suite aux réunions des commissions environnement et travaux le maire expose la liste des tâches proposées

- **Lettre aux habitants** : où en est-on ? un point sera fait samedi 10 après le dépôt de gerbes aux monuments aux morts.
- **Repas des anciens** : le maire demande de commencer à s'en occuper : organisation, menus, carte de menus
- **Activités du comité des fêtes** à introduire dans lettre aux habitants. Lancement des annonces.

8. **Questions diverses** : aucune

9. **Prochains rendez-vous :**

- Commission environnement « villes et villages fleuris » le **6 mai 2021 à 16h00**
- Dépôt de gerbe au monument aux morts le samedi **8 mai à 9h30**
- Prochain conseil municipal le **lundi 7 juin**.
- Journée de printemps les **12 et 13 juin**
- Programmation permanences de la mairie, cause congés :
 - Famille de Monicault du 13 mai au 16 mai
 - Cédric Posnic du 08 mai au 16 mai.
 - Cyril Garreau du 13 mai au 16 mai.

Annexe 1 : visualisation des types de pavés proposés (à gauche les pavés « ENTREPRISE 1 », à droite, pavés Fontainebleau de l'ENTREPRISE 2)



Pavés de rue
Pavés anciens / Pavés nouveaux

**PAVÉS
DALLAGES
BORDURES**

**GRÈS / GRANIT
neufs et anciens**

Grès ancien

- Les couleurs naturelles du grès créent une atmosphère agréable et authentique.
- Le grès de nos ancêtres est toujours le meilleur choix pour tous les usages et toutes les situations.



10 x 10 x 8



13 x 20
Mélange de petits formats



14 x 20 x 14



13 x 20 x 14



10 x 22



Photo de grès ancien de Fontainebleau 13 x 20 - mélange de formats

Photo de grès de Fontainebleau 10 x 22

Grès neuf gris

- Photo à la fin de l'ouvrage pour illustrer l'aspect du produit.
- Les pavés de grès sont disponibles en 2 formats : 10x20x8 cm et 10x20x14 cm.
- Les pavés de grès sont disponibles en 2 formats : 10x20x8 cm et 10x20x14 cm.
- Les pavés de grès sont disponibles en 2 formats : 10x20x8 cm et 10x20x14 cm.



Photo de grès ancien de Fontainebleau 10 x 22



Photo de grès ancien de Fontainebleau 10 x 22



10 x 20 x 8
cm



10 x 20 x 14
cm



10 x 20 x 14
cm



10 x 20 x 8
cm



Annexe 2 : tableau de présence aux élections du 20 juin 2021.

ELECTIONS Departementales et Régionales du 20 juin 2021						
	noms	8h à 10h	10h à 12h	12h à 14h	14h à 16h	16h à 18h
pour les deux bureaux 1 et 2	Président des deux bureaux de vote	Jean-Michel de MONICAULT	Marcel BOUCHER	Jacky SABOURIN	Cyril GARREAU	Jean-Michel de MONICAULT
	secrétaire des deux bureaux de vote					Catherine de MONICAULT
BUREAU 1 élections Départementales	assesseur 1 D	Nicolas PEAN	Géraldine CHAPELAIN	Christine BAUDRY	Emmanuelle FOUTEAU	Nathalie PETITJEAN
	assesseur 2 D	Pierre de MONICAULT	Freddy BIZARD	Luc BAUDRY		Cyril GARREAU
BUREAU 2 élections Régionales	assesseur 1 R	Aurelie de MONICAULT	Cyril GARREAU	Monique SABOURIN		Jacky SABOURIN
	assesseur 2 R	Elisa CHEVOJON	BUCHAILLAT Anne-Laure	Jean-François CARRIERE (Cécile LERAY)		Marcel BOUCHER

Annexe 3 : tableau de présence aux élections du 27 juin 2021.

ELECTIONS Departementales et Régionales du 27 juin 2021						
	noms	8h à 10h	10h à 12h	12h à 14h	14h à 16h	16h à 18h
pour les deux bureaux 1 et 2	Président des deux bureaux de vote	Jean-Michel de MONICAULT	Marcel BOUCHER	Jacky SABOURIN	Cyril GARREAU	Jean-Michel de MONICAULT
	secrétaire des deux bureaux de vote					Catherine de MONICAULT
BUREAU 1 élections Départementales	assesseur 1 D	Nicolas PEAN	Géraldine CHAPELAIN	Christine BAUDRY	Emmanuelle FOUTEAU	Nathalie PETITJEAN
	assesseur 2 D	Pierre de MONICAULT	Freddy BIZARD	Luc BAUDRY		Cyril GARREAU
BUREAU 2 élections Régionales	assesseur 1 R	Aurelie de MONICAULT	Cyril GARREAU	Monique SABOURIN		Jacky SABOURIN
	assesseur 2 R	Elisa CHEVOJON		Jean-François CARRIERE		Marcel BOUCHER

Le maire,

Jean Michel de Monicault

Certifié conforme